

Georg

JACQUES CHAMPAUD

(N)

Coopérative et développement :

L'U. C. C. A. O.



O. R. S. T. O. M.

~~Collection de Référence~~

3 OCT. 1969

~~345K~~

Extrait de la revue « LES CAHIERS D'OUTRE-MER »
Tome XXII - N° 85 - pp. 95 - 100

Janv. mars 1969

B 1624

123

COOPERATIVE ET DEVELOPPEMENT : L'U.C.C.A.O.

L'Union des Coopératives de Café Arabica de l'Ouest, « la plus grande entreprise agricole du Cameroun » comme le souligne sa publicité, est aussi une des toutes premières affaires de la République Fédérale du Cameroun. Elle distribue environ 3 milliards de francs CFA à quelque 50 000 planteurs des hauts plateaux de l'Ouest. Son siège social, le plus bel immeuble de Bafoussam devant lequel flotte fièrement le drapeau vert et jaune de l'Union, comme la toute neuve usine de triage électronique qui s'élève aux abords de la ville, sont les témoins spectaculaires d'une réussite assez exceptionnelle dans le domaine coopératif en Afrique. D'où vient cette apparente « puissance », à quoi est-elle due ? Est-il possible d'esquisser un bilan, tant sur le plan social qu'économique ? Quelle contribution apporte l'U.C.C.A.O. au développement du pays ? (1)

1. L'histoire de l'U.C.C.A.O. et son organisation actuelle.

L'U.C.C.A.O. ne date que de 1959, mais elle prenait la suite d'un mouvement pré-coopératif déjà assez ancien dans la région. Les S.A.P. (Sociétés Africaines de Prévoyance) du pays bamiléké et du pays bamoun avaient entrepris une action d'encadrement du paysan et d'aide à la production. Les coopératives les plus anciennes sont celles de Dschang et de Foumban, fondées en 1932-1933. Le mouvement ne s'amplifia que progressivement, à mesure que s'étendait la culture du café arabica. En effet, c'est seulement après la deuxième guerre mondiale que se multiplièrent les plantations de caféiers, lors de la création du F.I.D.E.S. et de l'établissement du premier plan de développement. L'administration avait jusqu'alors freiné l'extension de cette culture par crainte de voir le pays bamiléké, déjà très peuplé, souffrir de disette si l'on plantait du café dans des zones réservées aux cultures vivrières. Les plantations couvrent à l'heure actuelle plus de 47 000 hectares (2) sur les plateaux situés à plus de 1 000 m d'altitude.

Il existe actuellement sept coopératives de café arabica : deux à Dschang, et une dans chacun des autres départements de l'Ouest, ayant leurs sièges à Foumban, Bafoussam, Mbouda, Bangangté et Bafang. Ces coopératives se sont regroupées en 1959 pour constituer l'U.C.C.A.O. Chacune conserve son autonomie, assure la collecte et l'usinage du café, aide le planteur à améliorer ses méthodes culturales. L'Union est chargée essentiellement de la commercialisation du produit. La représentation des planteurs au sein de ces différents organismes est assurée à plusieurs degrés : dans chaque chefferie

(1) Je tiens à remercier ici M. Bégot, directeur général de l'U.C.C.A.O. à l'époque où ces renseignements ont été rassemblés, pour l'aide qu'il m'a apportée et la documentation qu'il m'a communiquée. Cette note a été rédigée au cours d'un séjour au Cameroun au Centre O.R.S.T.O.M. de Yaoundé.

(2) Estimation de M. P. Capot-Rey, à partir d'une enquête agricole par sondage qu'il a dirigée dans l'Ouest du Cameroun oriental.

O.R.S.T.O.M.

Fon...re
N° : 1624
Côte B
Date 7 JUIL. 1982

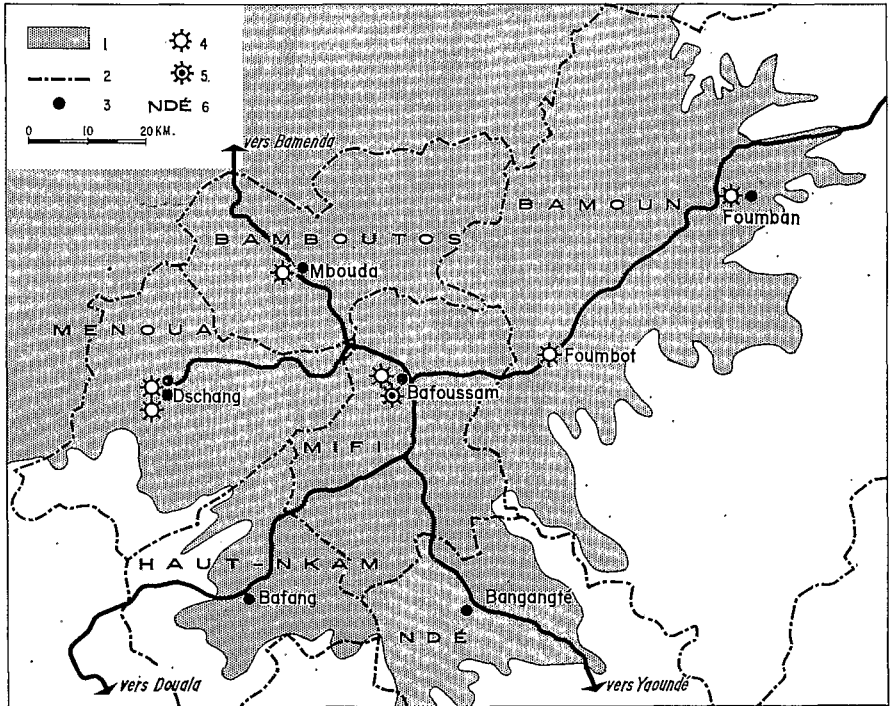


Fig. 1. - La localisation des coopératives de café arabica.

1. Courbe de 1000 m. — 2. Limite de département. — 3. Siège social de coopérative. — 4. Usine de décortiquage. — 5. Usine de triage électronique. — 6. Nom de département.

ou groupement les planteurs élisent des délégués qui désignent à leur tour le Conseil d'administration de la coopérative (7 à 9 membres). Chaque coopérative délègue trois de ses membres pour constituer le Conseil d'administration de l'U.C.C.A.O. (fig. 1).

2. - L'action de l'U.C.C.A.O.

Les tonnages commercialisés par l'U.C.C.A.O. depuis sa création témoignent de la progression constante de l'arabiculture, malgré la relative stagnation des deux dernières années, due aux aléas climatiques : 2 200 t en 1960-61, 4 270 t en 1961-62, 8 400 t en 1962-63, 7 870 t en 1963-64, 9 500 t en 1964-65, 12 902 t en 1965-66, 12 895 t en 1966-67 et 12 642 t en 1967-68.

En 1961, l'U.C.C.A.O. a reçu du gouvernement le monopole de la commercialisation du café arabica pour le Cameroun oriental, conjointement avec la COOPAGRO, qui regroupe les grandes plantations dites européennes de Foubot et Babadjou et assure environ 10 % des exportations (3).

La part de chaque coopérative est très inégale ; au cours de la campagne 1967-68, les quantités commercialisées ont été les suivantes :

(3) La production du Cameroun occidental (régions de Bamenda et de Kumbo) s'est élevée en 1966-1967 à 5 890 tonnes dont les trois-quarts ont été commercialisés par les coopératives.

Dschang CAPBCA (4) : 3 723 t soit 29 % de l'U.C.C.A.O. ; Dschang COOPCOLV (5) : 1 243 t (10 %) ; Foumban : 3 123 t (25 %) ; Mbouda : 2 280 t (18 %) ; Bafoussam : 2 270 t (18 %).

La production des planteurs de Bafang et de Bangangté est traitée par l'usine de Bafoussam. Elle s'est élevée respectivement, pour la campagne 1967-1968, à 70 et 120 tonnes.

Chaque producteur de café assure lui-même (et souvent avec l'appoint d'une main-d'œuvre salariée) la récolte et le séchage de son café, ainsi que le dépulpage. La coopérative achète le café soit dans des centres de groupage, soit à l'usine même. Il est alors décortiqué et calibré, puis trié à la main pour éliminer les grains défectueux. On l'achemine ensuite vers Douala où il est embarqué à destination des pays acheteurs, la maison Frank Cavanagh, du Havre, agent général de l'U.C.C.A.O. servant d'intermédiaire pour la vente sur les marchés extérieurs.

L'U.C.C.A.O. possède six usines de décortilage, implantées à Dschang, Foumban, Fombot, Mbouda et Bafoussam. Elle vient de faire construire une usine de triage électronique, d'un montant de 80 millions de francs CFA, dont elle a payé la moitié, le reste étant fourni par l'Etat. Ce procédé permettra d'effectuer mécaniquement un tri de meilleure qualité qu'à la main ; il permettra aussi de résoudre le problème de la main-d'œuvre surtout féminine et enfantine qui ne se présente pas toujours en nombre suffisant pour cette phase de préparation du café marchand. D'ores et déjà, cependant, la capacité de l'usine est inférieure à la production : même lorsqu'elle fonctionnera à plein, elle ne pourra trier que la moitié environ de la récolte ; le reste le sera donc toujours à la main, en attendant qu'une autre unité soit construite.

Les coopératives ne disposent que d'un matériel très réduit en dehors des usines : quelques hangars de collecte, quelques camions, un ou deux véhicules de liaison. Les achats, en effet, se font en majorité à l'usine même, et l'on a recours à des transporteurs privés pour acheminer le café jusqu'à Douala. (Notons au passage la différence avec la région cacaoyère où l'on conçoit difficilement qu'une coopérative puisse fonctionner sans sa propre flotte de camions, d'où des dépenses élevées d'investissement, des « coulages » possibles, le camion servant parfois à d'autres utilisateurs que la coopérative elle-même, et le sous-emploi du matériel en dehors de la période de collecte).

Sur le plan commercial, la réussite de l'U.C.C.A.O. paraît certaine : traitant d'importants tonnages, exportant elle-même son café dans le monde entier, elle possède la taille suffisante pour négocier efficacement avec les acheteurs. Certes le marché international a été assaini par l'accord conclu en 1958 entre pays acheteurs et pays producteurs. Cet accord cependant ne résoud pas tous les problèmes, car en contrepartie de la relative stabilité des cours, il impose des quotas d'exportation assez stricts. Pour la campagne 1967-1968 par exemple, le quota était de 9 500 t pour l'U.C.C.A.O. qui en avait près de 13 000 à vendre. Il faut alors rechercher des clients parmi les pays qui ne sont pas signataires de l'accord, pays socialistes et Japon notamment. Le café, dans ce cas, est souvent acheté à un cours inférieur à celui garanti par l'accord international. D'autre part, étant donné cette surproduction,

(4) Coopérative agricole des planteurs bamiléké de café d'Arabie.

(5) Coopérative de collecte et de vente.

les clients traditionnels deviennent plus exigeants sur la qualité du produit qu'ils achètent. Le café arabica est difficile à vendre, plus que le robusta, aussi faut-il souligner l'amélioration très sensible de la qualité du produit marchand depuis la création de l'U.C.C.A.O. Celle-ci doit accorder des soins attentifs aux opérations de tri et de conditionnement, mais aussi s'intéresser à la production elle-même.

L'action d'encadrement du paysan n'est pas du ressort des coopératives, elle est l'œuvre des services agricoles (Inspection régionale, circonscriptions départementales et deux à quatre postes par arrondissement). L'U.C.C.A.O. cependant participe à la vulgarisation par des brochures de propagande et les conseils qui sont donnés pour la taille, la récolte et la préparation du café, au cours de réunions multiples. L'une des formes de cette propagande consiste aussi à distribuer à tous les écoliers de la région des protège-cahiers portant au verso les principaux de ces conseils. Les cadres des coopératives mettent constamment l'accent sur la nécessité d'augmenter la productivité des plantations existantes au lieu d'étendre les surfaces cultivées. L'aide à la production se manifeste aussi par la vente d'outillage agricole, et surtout par celle d'engrais et de produits phytosanitaires, à crédit et à prix réduits grâce à des subventions financées par l'aide extérieure. En 1967-1968, la Communauté Economique Européenne a donné à l'U.C.C.A.O. 900 pulvérisateurs à dos et 100 nébulisateurs thermiques qui ont été confiés à la base phytosanitaire du service de l'agriculture. La contribution des coopératives au financement de la lutte contre les maladies du caféier s'est élevée à environ dix millions de francs au cours de la dernière campagne, notamment sous forme de produits et d'essence. Depuis deux ans ont été constitués des Comités de Défense villageois qui assurent une participation plus directe des paysans aux opérations de traitement. Enfin, l'U.C.C.A.O. a reçu récemment le monopole de la commercialisation de l'engrais subventionné, et les distributions importantes qui en ont été faites (5 500 t en 1965-1966, 10 000 t en 1967-1968) sont certainement à l'origine de l'accroissement sensible de la production.

3. - *L'U.C.C.A.O. et le paysan.*

Il serait intéressant de savoir comment le paysan moyen se représente l'U.C.C.A.O. Participe-t-il réellement à la gestion de la coopérative, retire-t-il des avantages importants du système coopératif ? Il faut bien avouer qu'il serait très difficile de faire fonctionner les coopératives selon des règles parfaitement démocratiques : le manque de formation des coopérateurs, la difficulté pour eux de percevoir l'intérêt des amortissements ou des investissements à long terme, dont l'effet ne se fera sentir que plus tard, au détriment de la distribution immédiate de ristournes, empêcheraient un fonctionnement efficace. Aussi les élections à plusieurs degrés corrigent-elles cette difficulté, en dégageant aux différents niveaux des cadres plus compétents. Le résultat est que les coopératives ne sont pas dirigées en fait par les paysans. La composition socio-professionnelle des divers conseils d'administration, en effet, montre une prédominance marquée de commerçants et de fonctionnaires ; on y trouve aussi des notables traditionnels, mais les simples planteurs y sont rares. Certes, cela illustre bien la permanence des liens qui unissent les citadins à leur terre familiale, car tous entretiennent une

plantation de café, condition nécessaire pour pouvoir faire partie de la coopérative. Mais cela montre en même temps que le milieu paysan n'est pas encore en mesure de sécréter ses propres « leaders » et de prendre en charge lui-même les institutions coopératives (6).

Le planteur de café est-il mieux rémunéré par le système coopératif que par une commercialisation privée ? Cela n'est pas évident si l'on songe par exemple à la concurrence qui règne actuellement pour l'achat du café robusta (dans certains cas, par exemple lors d'une campagne médiocre comme celle de 1966-1967 il arrive que le café soit acheté aussi cher en brousse qu'il est vendu aux exportateurs de Douala, l'acheteur reprenant d'ailleurs en partie le cadeau qui est ainsi fait en jouant sur le poids), si l'on songe aussi que le planteur est payé en plusieurs fois : il reçoit une première avance lors de l'achat de son café (de novembre à février), une deuxième en juin ou juillet, puis une ristourne en fin de campagne ; dans un système de libre concurrence, il est en général payé en une seule fois et a peut-être ainsi le sentiment de gagner davantage. Enfin la coopération ne supprime pas les intermédiaires. L'achat à l'usine ou dans les centres de groupage ne permet pas de contrôler si ceux qui apportent le café en sont vraiment les producteurs ; de la même manière il est impossible de savoir si les différentes avances et ristournes vont effectivement dans la bourse du planteur. Deux solutions permettraient sans doute d'améliorer le système : la première consisterait pour les coopératives à fréquenter systématiquement les marchés pour acheter directement le café aux paysans ; cela supposerait une telle augmentation des investissements et des frais de fonctionnement, par l'achat de camions, leur entretien, le recrutement d'acheteurs, etc., que les dirigeants des coopératives, pour ne pas compromettre l'équilibre de l'ensemble, s'y refusent à l'heure actuelle. La deuxième solution consisterait à établir, en prévoyant son exploitation mécanographique, un fichier central des planteurs et à regrouper à Bafoussam toutes les opérations comptables. Seul un tel système, basé sur un relevé cadastral précis des plantations, ce qui ne serait pas une opération démesurée dans un pays de si fortes densités, permettrait de contrôler exactement la part de chaque planteur et de le faire participer plus directement au fonctionnement de la coopérative. Mais on se heurte alors à de très délicats problèmes de régime foncier et de structures politiques traditionnelles, qui semblent créer un obstacle difficilement surmontable à l'heure actuelle.

Il reste cependant que l'action économique de l'U.C.C.A.O. est bénéfique à plus long terme pour le paysan, car elle s'accompagne d'une politique de développement régional. Même si des commerçants privés achetaient le café au même prix, il n'en est aucun qui financerait des investissements tels que l'usine de triage électronique (7) ou mènerait une action d'aide à la production. Certes, beaucoup reste à faire et rien ne dit que la situation de l'U.C.C.A.O. soit définitivement assurée : elle repose encore sur un fort encadrement

(6) Ce n'est évidemment pas là une situation spécifiquement camerounaise. Dans bien des pays plus développés économiquement, certains organismes agricoles sont accaparés par des notables, voire même des étrangers à la profession au détriment des véritables paysans.

(7) Un autre projet industriel, plus ambitieux, est à l'étude : l'installation, à Bafoussam, d'une usine de café lyophilisé, suivant une technique nouvelle qui, contrairement aux cafés solubles courants, utiliserait essentiellement de l'arabica.

étranger (le Directeur général, quatre directeurs de coopératives et un ingénieur électronicien), elle n'est pas à l'abri des fluctuations des cours mondiaux, ou d'une surproduction persistante qui obligerait à constituer des stocks. Mais la réussite actuelle de l'entreprise est indéniable, et d'autant plus intéressante qu'elle est rare. Sans être vraiment exemplaire — certains puristes ou doctrinaires reprocheraient sans doute à l'U.C.C.A.O. de n'être pas une vraie coopérative, mais plutôt une amélioration ou une moralisation du système commercial classique — elle montre du moins que la voie de la coopération, loin d'être une impasse comme on le dit parfois, peut être un levier efficace de développement.

Jacques CHAMPAUD.

LES CAHIERS D'OUTRE-MER, revue de géographie de Bordeaux

Directeurs :

Louis PAPY - Henri ENJALBERT - Guy LASSERRE

Professeurs à la Faculté des Lettres de Bordeaux

Les abonnements (25 F par an pour la France et l'Union
Française 30 F pour l'étranger) sont souscrits au nom de

« LES CAHIERS D'OUTRE-MER »

Palais de la Bourse - Place Gabriel

==== BORDEAUX ====

Compte courant postal : Bordeaux 1569.45